

## TABLE DES MATIERES

Introduction.....	p.1
I <u>LES CONTOURS DE LA CRISE</u> .....	p.8
1.1 <u>La crise considérée à travers la grille d’analyse de Brecher</u> .....	p.8
1.2 <u>Les paramètres incertains de la crise</u> .....	p.9
1.2.1 <u>La temporalité</u> .....	p.9
1.2.2 <u>Les acteurs du continent africain</u> .....	p.10
1.3 <u>Les facteurs clés</u> .....	p.12
1.3.1 <u>Ethnicité et religion</u> .....	p.12
1.3.2 <u>La notion d’ivoirité</u> .....	p.14
1.3.3 <u>La communauté des ressortissants étrangers</u> .....	p.16
II <u>LES CROISEMENTS DECISIONNELS</u> .....	p.16
2.1 <u>La nouvelle politique africaine française</u> .....	p.17
2.2 <u>Le président Gbagbo et les patriotes</u> .....	p.20
2.3 <u>La diversité des mouvements rebelles</u> .....	p.22
III <u>LES OUVERTURES DE LA CRISE</u> .....	P.24
3.1 <u>RECAMP, un concept mort-né ?</u> .....	p.24
3.2 <u>La remise en question de l’application d’un système démocratique à l’occidentale</u> .....	p.27
3.3 <u>La solution de l’Etat multinational</u> .....	p.29
Conclusion.....	p.32
Annexe I : la Côte d’Ivoire, population et voies de communication	p.33
Annexe II : carte ethnique 1	p.34
Annexe III : carte ethnique 2	p.35
Annexe IV : les religions	p.36
Annexe V : les ensembles sous-régionaux africains	p.37
Annexe VI : la démocratisation en Afrique	p.38

## INTRODUCTION

« Miracle », « modèle »...Jusqu'au début des années 1990, la Côte d'Ivoire – dirigée sans partage pendant trente ans par Félix Houphouët-Boigny – se voulait le pays de la prospérité et de l'ouverture : premier producteur de cacao du monde, elle a accueilli plus de 4 millions d'étrangers (sur 15 millions d'habitants), principalement du Burkina Faso, du Mali, de la Guinée et du Ghana. Elle était le premier partenaire de la France et de l'Europe au sein de la mouvance francophone, le poumon et la locomotive économique de l'Afrique de l'Ouest. Tout y semblait possible : aménager une nouvelle capitale politique dans le village natal du président (Yamoussoukro) ; ouvrir des routes dans la forêt ; construire en pleine brousse « la plus grande cathédrale du monde »...

En dix ans, tout s'est détraqué : chute des cours du cacao et démantèlement de la filière, dévaluation du franc CFA, succession ratée du « Vieux » (Félix Houphouët-Boigny), crises majeures en Sierra Leone et en Guinée, montée en puissance du Nigéria après un long purgatoire militaire, recentrage de la coopération française, etc. A la veille de la prise du pouvoir par le général Robert Gueï, en décembre 1999, les caisses étaient vides, et le pays pris en tenailles par les institutions financières internationales<sup>1</sup>.

Un mythe se brisait, à l'orée du nouveau millénaire : celui d'une stabilité structurelle de la Côte d'Ivoire, qui allait connaître cinq coups de force en l'espace de douze mois. Avec, comme point de départ, le « putsch de Noël » 1999 : quelques centaines de soldats en quête des primes promises se servent sur les docks du port d'Abidjan et s'emparent de la radiotélévision. Le général Gueï, ex-chef d'état-major au temps du président Houphouët-Boigny, accepte le pouvoir que lui remettent ses « enfants », et reçoit le soutien de l'opposition, y compris celui de l'ancien premier ministre Alassane Ouattara, chef du Rassemblement des Républicains (RDR), parti principalement implanté dans le nord du pays. En mai 2000, M.Alassane Ouattara est accusé de complot, les ministres de son parti chassés du gouvernement. Le 4 juillet, des centaines de soldats se mutinent à nouveau, pour promesses non tenues, saccagent Abidjan et s'en prennent à ses habitants. En octobre, une Constitution, taillée sur mesure, écarte le chef du RDR de la compétition présidentielle au

---

<sup>1</sup> La Caistab (Caisse de stabilisation), qui encadrait les planteurs de cacao et de café depuis les années 1950, avait été supprimée en 1999, sur injonction de la Banque mondiale.

motif qu'il ne satisfait pas aux conditions de nationalité. Lors de manifestations de protestation, les partisans de M.Ouattara sont soupçonnés d'être des putschistes.

Le général Robert Gueï, tenté lui-même par un « putsch électoral », ne cède le pouvoir que lorsque M.Laurent Gbagbo, chef du Front Populaire Ivoirien (FPI) – opposant de toujours, proche du Parti Socialiste français -, mobilise la rue, au lendemain du scrutin présidentiel. Devenu chef de l'Etat, il maintient le code de la nationalité et affronte, le 4 décembre, la colère des partisans du RDR, écarté cette fois des élections législatives. Lors d'une nouvelle mutinerie de soldats, les 6 et 7 janvier 2001, les soupçons sont dirigés une fois de plus vers des militaires nordistes, accusés en outre d'avoir reçu un appui de l'étranger...

La mèche de l'« ivoirité » a donc bien été rallumée. Le sentiment d'appartenir à la « vraie » Côte d'Ivoire – celle du Sud, de la forêt, de la côte, des animistes et des chrétiens – remonte à l'indépendance : les musulmans du Nord, les Sahéliens, les « Soudanais » de la « Haute Côte d'Ivoire » n'ont jamais eu la considération de leurs compatriotes<sup>2</sup>. Pour se maintenir au pouvoir, l'ex-président Bédié, puis le général Gueï, enfin le président Gbagbo lui-même (qui a été un des rédacteurs du projet de Constitution excluant de fait son principal adversaire) n'ont pas hésité à « jouer » avec ce concept explosif. Les « étrangers » ou assimilés ont été montrés du doigt, et monsieur Ouattara érigé – hors de sa volonté- en figure symbolique de l'exclusion des nordistes. Pour la première fois, un dirigeant de la Haute Côte d'Ivoire osait afficher des ambitions présidentielles : l'acharnement mis à le disqualifier a été un puissant facteur d'éveil et de radicalisation du nationalisme dioula.

Plus grave : le sang a coulé comme jamais en Côte d'Ivoire. Personne n'aurait imaginé que la patrie de la « paix » et de la « sagesse », érigées en canons idéologiques par feu Houphouët-Boigny, connaîtrait un jour de véritables « chasses aux musulmans », aux dimensions d'un pogrom ; que l'élection d'un président civil ne se ferait qu'au prix de 171 morts (chiffre officiel), pour la plupart originaires du Nord ; et qu'un charnier, avec 57 corps mutilés, pourrait y être découvert, le 26 octobre 2000, dans le quartier de Yopougon à Abidjan.

« Si loin dans la sauvagerie... », s'était plaint le Conseil supérieur des imams. « Tombés si bas », s'était désolé l'archevêque catholique d'Abidjan. « Houphouët-Boigny, réveille-toi, ils sont devenus fous ! », avait lancé un hebdomadaire panafricain<sup>3</sup>, tandis qu'un éditorialiste

---

<sup>2</sup> Tiemoko Coulibaly, « la classe politique ivoirienne se cherche, Le Monde Diplomatique, octobre 2000.

<sup>3</sup> Jeune Afrique-L'intelligent, Paris, 12 décembre 2000

s'étonnait qu'un « brave militaire, qui avait réussi sans bobos un putsch très acceptable à Noël, fasse maintenant plus de victimes avec un vote qu'avec un coup d'Etat armé »<sup>4</sup>.

Le Parlement ivoirien se partage désormais à égalité entre députés du Front populaire ivoirien (FPI), parti du président Gbagbo, et ceux du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), l'ancien parti unique. L'assemblée ne compte aucun représentant officiel du RDR, qui avait paru un temps faire jeu égal avec l'électorat du FPI. Faute d'opposition, la légitimité du président Gbagbo est entachée, au moins aux yeux de ses principaux partenaires internationaux. Campant sur ce qu'il considère comme sa révolution, il ne veut « ni refaire les élections ni réécrire la Constitution », au contraire de son adversaire Alassane Ouattara, pour qui « tout est à reprendre ».

Au plus fort de la crise, un quotidien proche du leader nordiste faisait sensation en publiant la carte d'un pays coupé en deux : « la Côte d'Ivoire au bord de la sécession »<sup>5</sup>. Le régime ivoirien a-t-il délibérément pris le risque de « perdre le Nord », en choisissant d'en écarter les représentants les plus crédibles ? Ou s'est-il simplement servi – au prix du sang – d'un vieux ressentiment pour neutraliser, à force d'intrigues judiciaires, certains rivaux aujourd'hui isolés, voire déconsidérés<sup>6</sup> ?

Faudrait-il admettre que la « Côte d'Ivoire d'aujourd'hui, dans son corps central, n'est pas mûre pour accepter un président musulman, venu et se réclamant du nord du pays », ainsi que l'écrit Jeune Afrique<sup>7</sup>. Ou les nordistes – près de 40% de la population – doivent-ils se contenter du diagnostic de M.Laurent Gbagbo convenant que le Nord a été négligé depuis l'indépendance et estimant qu' « à l'avenir il faudra pratiquer une sorte de « discrimination positive » à son profit », afin de réduire cette « angoisse exploitée politiquement ».

Cette instrumentation d'une ivoirité surtout entendue comme une appartenance au Sud (et non comme un sentiment national global) – et l'acceptation dans la psychologie collective d'une fracture avec le Nord – paraît déterminer les alliances politiques au Parlement, la composition du gouvernement, le comportement de la société civile, l'orientation de la répression et l'attitude de l'appareil judiciaire. Cette déchirure, selon l'universitaire Richard Banegas, ne se limite d'ailleurs pas à une querelle politicienne sur la nationalité de M.Alassane Ouattara,

---

<sup>4</sup> Le Progrès, Abidjan, 25 octobre 2000

<sup>5</sup> Le Patriote, Abidjan, 25 octobre 2000

<sup>6</sup> Le fait qu'Alassane Ouattara ait préféré séjourner en France entre la fin de l'année 2000 et le début de l'année 2001, au plus fort de la crise –officiellement « pour se reposer »-, n'a pas renforcé la stature politique d'un homme qui a déjà passé l'essentiel de sa vie professionnelle à la Banque mondiale, à Washington, et fort peu résidé dans son propre pays.

<sup>7</sup> Bechir Ben Yahmed, Jeune Afrique-l'Intelligent, 30 janvier 2001

mais « renvoie à la crise sociale, qui se manifeste en milieu urbain par une xénophobie croissante et en milieu rural par des tensions foncières de plus en plus violentes »<sup>8</sup>.

L'année 2000, cette année de tumulte en Côte d'Ivoire aura créé une onde de choc dans toute l'Afrique de l'Ouest. Les résidents étrangers – ou d'ascendance étrangère -, soit près d'un tiers de la population, vivent désormais dans un sentiment d'insécurité, quelques milliers d'entre eux ayant entamé un retour au pays natal : chacun se souvient, dans la région, de l'exode de deux millions d'étrangers au Nigeria (dont un million de ghanéens), auxquels les autorités avaient donné deux semaines, en 1983, pour quitter le pays.

En outre, leurs pays d'origine – Burkina-Faso, Mali, Niger, Togo, Ghana – sont priés de s'intéresser au sort de leurs ressortissants, plus ou moins ouvertement soupçonnés d'apporter un appui aux adversaires du régime ivoirien. Le président Gbagbo, dans le cadre d'un arrangement conclu en janvier 2001, a obtenu la convocation d'une réunion des ministres de l'intérieur ou de la défense de cinq voisins de la Côte d'Ivoire, chacun s'étant engagé à ne pas servir de « base arrière à des actions de déstabilisation ».

Pour beaucoup de pays de la région, c'est le mythe de l'union ouest-africaine, de la libre circulation, d'une africanité transcendant les frontières de la colonisation, qui aura été enseveli au fil des coups de force et drames ivoiriens de cette année. Avec la menace, au minimum, d'un désordre monétaire et commercial pour toute la zone. Abidjan qui accueille les sièges de la Banque africaine de développement (BAD) et de la Banque centrale de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), est un élément essentiel de l'équilibre économique de la sous-région<sup>9</sup>. Ou pis, celle d'une « conflagration sous-régionale » au cas où une Côte d'Ivoire « au bord du génocide » massacrerait des maliens, guinéens, ghanéens, sénégalais ou burkinabés parce qu'ils seraient étrangers ou soupçonnés de faire le jeu de tel ou tel camp.

Mais tous aussi vivent dans la hantise d'un retour de la fracture Nord-Sud dans leur propre pays : de la Mauritanie au Tchad, de la Guinée au Nigeria, de délicats équilibres – ou au contraire de solides verrouillages – maintiennent des unités nationales qui ne vont pas d'elles-mêmes. Dans ce schéma reposant sur de sourdes querelles ancestrales, les « gens du Nord », sahéliens et musulmans, tentés parfois par l'application de la charia<sup>10</sup>, apparaissent souvent

---

<sup>8</sup> Le Monde, 27 octobre 2000.

<sup>9</sup> L'UEMOA regroupe le Bénin, le Burkina-Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

<sup>10</sup> Depuis le début de l'an 2000, une dizaine d'Etats au nord de la fédération nigériane appliquent une législation islamique répressive.

comme les héritiers de communautés qui avaient fait cause commune avec les « arabes esclavagistes », tandis que « ceux du sud », plus près des capitales ou de la côte, avaient tendance à s'abriter sous le manteau des Blancs et de leurs missionnaires chrétiens. Dans certains de ces pays, un partage de fait réservait aux uns la présidence et cantonnait les autres dans le commerce... Au Niger, réputer pratiquer un islam tolérant, des radicaux ont affronté la police en 2000, à Niamey, pour protester contre l'organisation d'un défilé de mode. En 2002, le soulèvement contre l'organisation de l'élection de Miss Monde dans ce même pays a fait plus de deux cents morts, essentiellement parmi les chrétiens.

La sécurité régionale s'accommode mal de l'intolérance croissante entre communautés ; en outre, ces dix dernières années, avec les guérillas touareg au Niger et au Mali, la poursuite de conflits armés au Tchad, les guerres civiles au Liberia, puis en Sierra Leone, l'Afrique de l'Ouest est devenue une des zones du continent où les armes dites « légères » circulent le plus facilement. Les vaincus, les démobilisés, ex-enfants soldats ou anciens miliciens qui n'ont pu être réinsérés, cherchent – par les armes, en se vendant au plus offrant – à retrouver une solde et reconquérir un statut, et sont disponibles pour tous les coups de main : attaque de villages, barrages routiers, vols de bétail, arraisonnement de touristes...

Ainsi, des miliciens du front révolutionnaire uni (RUF) sierra-léonais ou du mouvement uni du Liberia (ULIMO-K), ainsi que d'ex-militaires guinéens guerroient dans la forêt et la montagne, aux confins du Liberia et de la Sierra Leone, région à forte teneur en pierres précieuses. Ils font de fréquentes incursions en territoire guinéen, où vivent plus de 400 000 réfugiés sierra-léonais et libériens qui avaient fui les guerres civiles dans leur pays.

L'ex-chef de guerre libérien Charles Taylor a été accusé d'être le commanditaire de ces attaques et de chercher à entraîner à son tour la Guinée dans ce conflit régional afin de mettre la main sur l'ensemble des gisements diamantifères. Les gouvernements américain et britannique ont demandé l'application de sanctions internationales contre le régime de Monrovia. La Communauté des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)<sup>11</sup> a longtemps hésité à déployer un contingent de 1700 hommes de la force ouest-africaine de paix (Ecomog), chargé de sécuriser les frontières, « par crainte de les envoyer à la boucherie ».

La campagne lancée par les Nations Unies contre le commerce illicite des diamants – un fléau qui a déjà contribué au délabrement du Congo-Kinshasa et de l'Angola – a permis l'adoption d'une réglementation internationale et d'un embargo contre le RUF sierra-léonais (et contre

---

<sup>11</sup> La CEDEAO (Ecowas en anglais) regroupe le Bénin, le Burkina-Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Togo, le Nigeria, le Ghana, le Liberia, la Sierra Leone, la Guinée, la Gambie et le Cap-Vert. Concurrencée par l'Uemoa ancrée dans la zone franc, elle a peu avancé dans l'intégration.

l'union pour l'indépendance totale de l'Angola – UNITA). Mais il est facilement contourné en raison de la profusion des intermédiaires et de la complaisance du Liberia, ainsi que du Togo et surtout du Burkina-Faso.

L'ONU détient la preuve qu'en 1999 des livraisons avaient transité par Ouagadougou, avant de rejoindre Monrovia. Le rapport du comité d'experts formé à la demande du secrétaire général de l'ONU, le ghanéen Koffi Annan, soupçonne ces pays d'entretenir des relations suivies avec des trafiquants notoires d'origine slave : l'un écume les zones de « non-droit » du continent noir, à la tête d'une flotte de plusieurs dizaines d'avions effectuant des livraisons d'armes ; l'autre, un des parrains de la mafia d'Odessa, courtier en missiles ou fusils-mitrailleurs fabriqués dans les pays de l'est européen, avait également livré des armements au général ivoirien Robert Gueï en mai 2000.

Il est donc peu surprenant, dans un tel contexte, de constater que la crise qui a éclaté en Côte d'Ivoire le 19 septembre dernier, n'est qu'une suite logique d'une lente « descente aux enfers » d'une région, et plus particulièrement d'un pays, qui il y quelques années encore représentaient l'espoir de l'Afrique. Néanmoins, ce rappel des événements qui ont secoué la Côte d'Ivoire en 2000 et au début de l'année 2001, s'il n'a pas pour objectif de tenter de définir les causes de la crise du 19 septembre 2002 (l'étude des causes ne constituant pas l'angle d'approche de la crise dans le présent mémoire), permet de dresser les bases d'un référentiel à partir duquel nous pourrions nous attacher à déceler les ruptures créatrices de la crise de 2002.

Ainsi, après avoir disséqué les paramètres de la crise, nous nous efforcerons d'en présenter les croisements décisionnels qui ont très probablement contribué à façonner des ouvertures que seule l'histoire pourra confirmer.

## I LES CONTOURS DE LA CRISE

Chaque crise présente des caractéristiques propres. Il est néanmoins possible de dégager des tendances lourdes, permettant de « catégoriser » les crises. Michael Brecher s'est attaché à mettre au point un catalogue de critères et de paramètres permettant une lecture fine et exhaustive des crises. La crise en Côte d'Ivoire peut-elle être étudiée de manière exhaustive à travers le prisme de la grille d'analyse de Brecher, ou présente-t-elle des contours spécifiques, rendant inopérante la grille de Brecher ?

### 1.1 La crise considérée à travers la grille d'analyse de Michael Brecher

Selon le programme ICB (“ international crisis basis ”) de Michael Brecher et Jonathan Wilkenfeld, la crise en Côte d'Ivoire du 19 septembre 2002 aurait pu se définir parmi les différents types de crises internationales comme une crise de sous-système régional multipolaire. Néanmoins, en raison de la situation particulière de la Côte d'Ivoire (ancienne colonie française), et du niveau de violence rapidement atteint, cette crise a dépassé le niveau du sous-système régional ; la forte implication de la France, et, dans une moindre mesure, de l'Organisation des Nations Unies, de la CEDEAO<sup>12</sup>, des Etats –Unis, de l'Union Européenne, a conféré à cette crise une dimension de système dominant multipolaire asymétrique. Asymétrique car la multipolarité de la crise met en jeu des acteurs de niveaux aussi disparates qu'une grande puissance (la France), un Etat, ancienne colonie de la grande puissance (la Côte d'Ivoire), des mouvements rebelles d'importance numérique dérisoire, une super-puissance (les Etats-Unis), et des organisations internationales. Or, malgré leur disparité, chacun de ces acteurs va influencer tout au long de la crise, au gré de ses différentes phases. Cette influence va se révéler d'intensité variable, au gré des événements, et va participer à remettre en question cette typologie figée de la crise.

S'il apparaît ainsi difficile de catégoriser précisément la crise du 19 septembre, la grille d'analyse de Brecher va cependant nous permettre de mieux en comprendre les rouages, et notamment d'en dégager les principales bifurcations. Car cette crise est véritablement une source de bifurcations, en raison du caractère novateur de son mode de règlement.

---

<sup>12</sup> Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest

Après avoir approché la crise par la typologie de Brecher, il s'agit dès lors d'en présenter l'ensemble des facteurs présentant des degrés plus ou moins importants d'incertitude.

## 1.2 Les paramètres incertains de la crise

### 1.2.1 La temporalité

En Côte d'Ivoire, la rébellion qui a éclaté le 19 septembre 2002 peut apparaître comme n'étant que la dernière manifestation, après bien d'autres crises politico-ethniques sanglantes (cf. introduction), de la fragilité d'un Etat qui s'est construit sur des préjugés ethniques. Derrière une apparente stabilité, le pays et ses institutions sont, depuis l'indépendance, travaillés par des forces centripètes. En effet, l'Etat n'a jamais été aussi impartial ni démocratique ; il a toujours pratiqué la discrimination ethnique, et a donc été perçu par les groupes exclus du pouvoir comme la propriété d'une ethnie. La guerre actuelle, conduite essentiellement par de jeunes soldats originaires du Nord, révèle la fin d'une culture de la soumission et le réveil d'un nationalisme régional. Beaucoup de militaires locaux disaient depuis plusieurs mois qu'une guerre serait nécessaire pour mettre fin à l'hégémonie politique sudiste tant le jeu politique était verrouillé à leur détriment et que les purges ethniques dans l'armée prenaient des proportions importantes<sup>13</sup>. La tribalisation est une des cibles majeures des mutins qui, entre autres revendications, exigent l'annulation pure et simple de la promotion 2001 de la gendarmerie recrutée sur des bases tribales et composée à 80% de Bétés et de Didas, groupes ethniques de l'ouest dont sont respectivement issus M. Laurent Gbagbo et son ancien ministre de la défense Lida Kouassi. Ces éléments nous permettent de comprendre qu'il n'est pas si aisé de déterminer avec exactitude le début de la crise, tant cette crise semble constituer l'aboutissement d'un long processus de gestation, parsemé de pics aux niveaux de violence inégaux. La Côte d'Ivoire, un des pôles économiques ouest-africains, rejoint le peloton des pays chroniquement instables, après les incertitudes provoquées par le coup d'Etat de décembre 1999, et les désordres qui ont accompagné les élections d'octobre 2001 remportée à l'arraché par le parti de M. Laurent Gbagbo. Rappelons que la crise du 19 septembre 2002 est le sixième putsch – ou tentative de putsch- en Côte d'Ivoire en l'espace de deux ans et demi. C'est probablement le niveau de violence de ce dernier putsch – 300 morts

---

<sup>13</sup> “ la plupart des militaires et des gendarmes qui sont en prison en Côte d'Ivoire sont originaires du Nord, sont diaoulas. Est-ce que c'est normal ? donc les camarades se disent qu'il vaut mieux se battre au lieu de s'asseoir et de se faire prendre comme un poulet ”, expliquait sur radio France Internationale, le 12 octobre 2002, le sergent-chef Ibrahim Coulibaly, souvent accusé d'être l'organisateur de la rébellion militaire.

officiellement reconnus (pour Abidjan seulement) dès le 24 septembre, et une centaine à Bouaké le 25 septembre – qui doit contribuer à isoler temporellement le début de cette crise. S’agissant de son dénouement, la seule affirmation possible est qu’au jour de la rédaction du présent mémoire, la crise ne peut être considérée comme achevée. Les accords de Marcoussis-Kleber n’étant pas appliqués, le gouvernement d’union nationale non défini, et la force de maintien de la paix de la CEDEAO non déployée, la situation reste en effet très précaire.

Alors que le facteur temporel de la crise en Côte d’Ivoire peut largement prêter à discussion, l’identification des acteurs du continent africain dans cette crise présente encore plus de difficultés.

### 1.2.2 Les acteurs du continent africain

S’est-il agi d’un affrontement Nord-Sud, d’une action appuyée par des mercenaires étrangers, ou encore d’un règlement de comptes interne au régime ? Au moment où se déclenchaient les événements dans la nuit du 18 au 19 septembre, personne n’a su, à coup sûr, qui était qui, qui faisait quoi, et qui brigait le pouvoir (ou si même on a vraiment voulu le renverser). La lisibilité des événements a été brouillée par la multiplicité des conjurations. Il est probable, par exemple, que l’ex-président Robert Gueï, qui était certes très hostile au régime, ait été éliminé à la faveur d’un complot dont il n’a manifestement pas été l’organisateur. La confusion a régné parmi les gouvernants, dans la classe politique, et dans l’opinion, d’autant plus effrayée que le gouvernement a paru dépassé par les problèmes de sécurité, et qu’il a peu communiqué officiellement, laissant en revanche les journaux se réclamer de lui distiller accusations et rumeurs. Le 26 septembre, pour la première fois, un adjudant se présentant comme le chef des insurgés à Bouaké est apparu publiquement, affirmant que son mouvement n’avait aucun chef politique, et ne jouissait d’aucun appui étranger.

Même s’il n’est pas prouvé que M. Charles Taylor, actuel président du Libéria, ait joué un rôle dans la crise ivoirienne, d’ex-miliciens libériens se sont joints aux mutins ; dès les premiers jours, le président Gbagbo a mis en cause “ la main de l’étranger ”, accusant à mots couverts le Burkina-Faso, et le Libéria<sup>14</sup>. C’est précisément au titre de cette agression extérieure invoquée que le président Gbagbo a demandé dès le 29 septembre l’application de

---

<sup>14</sup> Le 25 septembre, le quotidien Notre Voie, quotidien du parti au pouvoir à Abidjan, met en cause le président du Burkina-Faso, M Blaise Compaore, et Alassane Ouattara, ancien ministre ivoirien.

l'accord de défense franco-ivoirien, qui prévoit une assistance militaire française en cas d'agression extérieure de la Côte d'Ivoire<sup>15</sup>.

Le Nigeria, principal pays-membre de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a expédié à Abidjan une escadrille de chasseurs, se déclarant prêt à conduire une force ouest-africaine de paix sur le modèle de l'Ecomog (déjà intervenue en Sierra Leone en 1992 et au Libéria en 1995). Un sommet de la CEDEAO, convoqué le 29 septembre à Accra (Ghana) à l'initiative de son président en exercice, le sénégalais Abdoulaye Wade, a décidé du principe de l'envoi d'une force d'interposition<sup>16</sup>, au cas où la médiation tentée par un groupe de contact entre la rébellion et le régime du président Gbagbo devait échouer. Les médiateurs ouest-africain rallient Bouaké dès le 2 octobre. Mais le 17 octobre, les négociations menées par la CEDEAO continuent piétinent. Le 18 octobre, les rebelles et le gouvernement ivoirien acceptent un cessez-le-feu par le biais de la médiation menée par le ministre des affaires étrangères sénégalais, M Cheikh Tidiane Gadio. L'armée française sera chargée de superviser le cessez-le-feu et de préparer l'arrivée des troupes d'interposition de la CEDEAO. Le 10 novembre, Cheikh Oumar Diarra, secrétaire général adjoint de la CEDEAO, annonce l'arrivée le 15 novembre de 20 militaires pour préparer le déploiement de la force ouest-africaine. A partir de cette date la situation va s'envenimer, voyant se multiplier les accrochages entre rebelles et forces gouvernementales, ainsi qu'entre rebelles et troupes françaises. La force interafricaine de maintien de la paix ne disposera pas des conditions favorables à son déploiement.

Autre " participation " étrangère à la crise : l'Angola. C'est ainsi que le 15 octobre les rebelles ont suspendu leur participation aux négociations d'une trêve, en dénonçant l'intervention de troupes angolaises aux côtés des forces gouvernementales<sup>17</sup>. Il semblerait en fait que la participation de l'Angola se soit limitée à la vente d'armement<sup>18</sup>.

Ainsi, alors que le caractère international de la crise du 19 septembre ne fait aucun doute, notamment en raison de l'intervention –certes peu probante- de la CEDEAO, il n'en demeure pas moins que l'implication de nombre d'Etats, tels que le Libéria, le Burkina-Faso, l'Angola, n'est toujours pas clairement définie.

---

<sup>15</sup> Accords de défense et d'assistance militaire signés le 24 janvier 1961.

<sup>16</sup> Cette force de paix comprendrait entre 3000 et 4000 hommes.

<sup>17</sup> FANCI : forces armées nationales de Côte d'Ivoire.

<sup>18</sup> Le 15 octobre, 2 chars T55 achetés à l'Angola arrivent en Côte d'Ivoire.

S'agissant des acteurs externes –à l'exception de la France qui joue un rôle déterminant dans cette crise (cf. § 2.1) – leur action ou implication dans la crise participe également à remettre en question le caractère très “ mathématique ” de la grille de Brecher. Qu'il s'agisse du rôle flou joué par les Etats-Unis<sup>19</sup>, de celui joué par l'ONU, qui a quasiment donné mandat à la France pour résoudre la crise, ou de l'Union européenne, qui s'est distinguée par la discrétion de son implication, l'action de tous ces acteurs ne permet pas d'en mesurer l'impact réel sur la crise.

Ces paramètres incertains, ou flous, de la crise du 19 septembre, s'opposent nettement à un certain nombre de facteurs qui se sont avérés déterminants.

### 1.3 Les facteurs clés

Trois facteurs ont réellement dimensionné cette crise depuis son début : il s'agit du rôle joué par les ethnies et la religion, de la notion d'« ivoirité » et de la communauté des ressortissants étrangers.

#### 1.3.1 Ethnicité et religion

Pays d'environ 15 300 000 habitants (cf. carte générale de la Côte d'Ivoire, annexe I), la Côte d'Ivoire comprend trois types de populations : les peuples de la savane (mandé du Nord et Voltaïques), les peuples de la forêt (Akan, Krou et Mandé du sud), et les nouveaux arrivants.

##### Les peuples de la savane :

Les Mandé du Nord (Malinké, Dioula) sont originaires du mali. Ils établissent au nord une suprématie militaire, culturelle, religieuse et économique.

Les Voltaïques (Sénoufo, Koulango, Lobi) :

- les Sénoufo : élément le plus important en nombre et en occupation spatiale.
- les Koulango : occupent le domaine à cheval entre la savane et la forêt.
- les lobi : subdivisés en trois peuples (Tégésié, Lobi, Birifor).

##### Les peuples de la forêt :

---

<sup>19</sup> Les Etats-Unis ont participé aux premières évacuations de ressortissants, notamment quand il s'agissait de ressortissants américains, puis ont « laissé la main » à la France, tout en maintenant sur place un dispositif logistique allégé (notamment des avions), mais également des « observateurs », signe d'un certain manque de confiance dans le traitement français de la crise.

Les Akan, originaires du Ghana, se subdivisent entre les lagunaires (Avikam, Alladjan, Ahizi, Adjoukrou...), les frontaliers (Agni-Sanwi, Agni-Indénié, N'zima...) et les continentaux (Baoulé, Abbey, Abidji, Attié...).

Les krou regroupent, eux, les Bkwés, les Niaboua, les Néyo, les Oubi, etc.

Les Mandé du sud forment un groupe ethnique composé des Kouéni (les plus anciens), des malinké et des Yacouba.

#### Les nouveaux arrivants :

L'indépendance et l'essor économique de la Côte d'Ivoire (« miracle ivoirien ») a attiré depuis les années 1970 environ 3 millions d'immigrants venus d'Afrique de l'ouest ainsi que des ressortissants des pays développés. Plus récemment, des libanais et des libériens, cherchant à fuir leur guerre civile, ont trouvé refuge en Côte d'Ivoire.

L'ensemble de ces peuples compose une population ivoirienne hétérogène riche de 60 ethnies (cf. carte de répartition des ethnies, annexes II et III), regroupées en quatre grands ensembles ethniques :

- dans le quart sud-est, les Kwa, tous peuples de la grande famille akan, arrivés de l'est, donc du Ghana actuel, cousins des Ashanti et des Fanti qui y sont restés, seraient venus en plusieurs migrations étalées sur environ un demi-siècle, entre 1690 et 1740. Au total 17 ethnies.

- dans le quart sud-ouest, débordant sur la Guinée et le Libéria, le groupe Krou composé des Krou proprement dits, des Bakwé, des Godié, des Wé, des Bété et de leurs cousins Dida. Sauf les krou sur la côte, tous sont nettement forestiers, souvent fractionnés en de multiples petites communautés répugnant aux chefferies de trop grande dimension et longtemps isolés du monde extérieur. Au total, 16 ethnies.

- le quart nord-ouest et le centre-nord autour de Kong marquent les avancées extrêmes du monde malinké/mandingue centré avant tout sur le Mali actuel et la moyenne Guinée. S'y sont également installés des Mandé méridionaux : Dan, Toura, Gban et Gouro. Au total, 13 ethnies.

- dans le dernier quart du pays, tout autour d'enclaves malinké, se sont fixées les ethnies du groupe voltaïque, liées à celles de Haute-Volta : Séfouro, qui débordent sur le Mali et le Burkina, les Koulango, et les Lobi. Au total 14 ethnies.

Aucune des frontières actuelles ne coïncide avec les limites de ces quatre grands ensembles qui débordent sur tous les pays limitrophes.

Le paysage religieux du pays se décompose de la façon suivante : 65% d'animistes, 23% de musulmans et 12% de catholiques. Pour schématiser, la moitié nord du pays est à majorité musulmane, tandis que la moitié sud est catholique et animiste (cf. annexe IV).

Cette diversité ethnique et culturelle qui fait une partie de la richesse de la Côte d'Ivoire ne peut être déconnectée du problème de l'ivoirité, qui consiste à priver une grande majorité des ivoiriens de leurs droits les plus élémentaires.

### 1.3.2 La notion d'ivoirité

Les « résidents de nationalité étrangère » en Côte d'Ivoire, selon la terminologie officielle, sont évalués à 3 millions, auxquels il convient d'ajouter 2 millions de résidents d'ascendance étrangère, soit environ 30% de la population totale<sup>20</sup>. La question migratoire dans ce pays n'est donc pas nouvelle ; elle a nourri des confrontations ponctuelles dans le passé (1958, 1969, 1993), mais son instrumentation politique est plus récente.

Au cours des dernières années de l'ancien régime de M. Henri Konan-Bédié, limogé par les militaires le 24 décembre 1999, le concept d'ivoirité<sup>21</sup> a progressivement envahi le discours politique et accéléré la légitimité d'attitudes xénophobes bien présentes, depuis longtemps, dans de nombreuses régions. Il vise à « limiter les droits des ivoiriens d'adoption et de circonstance » par rapport aux ivoiriens « de souche ». Cette situation de « citoyens seconds » est douloureusement vécue au quotidien, et touche de nombreux secteurs de la vie quotidienne. Pour des postes qualifiés, l'employeur doit composer avec l'impératif de préférence nationale, à moins de pouvoir justifier l'absence d'ivoiriens compétents. De même, il est illusoire d'espérer un poste dans la fonction publique sans être naturalisé ivoirien. La rhétorique de l'ivoirité s'est également nourrie de la dénonciation de l'emprise des étrangers sur les ressources nationales, alors même que leur accès à ces ressources est resté globalement très sélectif. En milieu rural Baoulé, par exemple, l'encadrement communautaire est de nature à décourager l'installation foncière des immigrants maliens et burkinabés. Cela a fait naître un sentiment de dépossession qui déborde largement le monde villageois.

La difficulté d'être étranger en Côte d'Ivoire s'explique, en outre, par le sentiment de suspicion sécuritaire. Certains ont mis en rapport la saturation démographique et le risque

---

<sup>20</sup> Population estimée à 16 millions en 2000.

<sup>21</sup> Ce concept a été lancé par l'ancien président Henri Konan-Bédié, le 26 août 1995, dans son discours-programme à l'occasion de la convention du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), tenue à Yamoussoukro.

d'insécurité. Le général Gueï, quant à lui, évoquait un hypothétique complot visant à affaiblir la cohésion nationale...

De fait, l'ivoirité, idéologie sudiste par excellence, mobilise les populations du Sud contre celles du Nord, provoquant en retour l'émergence d'un nationalisme nordiste.

Les velléités sécessionnistes des années 1960 et 1970 mettaient uniquement aux prises des groupes ethniques du Sud (Baoulés, Agnis, Bétés), car les populations du Nord, bien que supportant mal la politique de discrimination ethnique, la toléraient dans la mesure où Houphouët-Boigny avait réussi à nouer des alliances anciennes avec les chefs traditionnels du Nord, et en particulier celui de Sénoufos, Gon Coulibaly. Dans ces sociétés traditionnelles, où l'allégeance au chef est sacrée, cette alliance assurait au président la soumission de ces régions qui se plaignaient à demi-mot de leur marginalisation économique et politique ainsi que de la pauvreté.

L'ethnicisation de l'armée remonte elle aussi à l'époque de Houphouët-Boigny, dont tous les ministres de la défense étaient systématiquement choisis dans son groupe ethnique. Son successeur, M. Konan Bédié, poursuivra dans cette tradition. Le général Robert Gueï lui aussi se souciera de « rééquilibrer » les rapports de forces internes en sa faveur. Une épuration des Nordistes s'ensuivra et plusieurs centaines de militaires désertèrent au Burkina-Faso. Ils y bénéficieront de l'hospitalité du régime de M. Blaise Compaoré. Parmi ces déserteurs se trouve « IB » (ibrahim Coulibaly), un des meneurs de la rébellion du 19 septembre. Une fois au pouvoir, Laurent Gbagbo voudra à son tour disposer d'une armée à sa main. Les purges concerneront essentiellement des militaires originaires du Nord souvent accusés et arrêtés pour complots.

Ainsi, l'émergence de nouvelles générations refusant la contestation de leur citoyenneté ivoirienne et dénonçant les « injustices et discriminations » de l'Etat sudiste a changé radicalement la donne, plaçant le refus de la notion d'ivoirité au centre des revendications de la crise du 19 septembre. Et c'est en raison de cette tribalisation qu'il semble très difficile au président Gbagbo, issu d'un groupe ethnique minoritaire, de gagner cette guerre contre les militaires en révolte – très déterminés, solidaires et bien organisés – s'il ne bénéficie pas d'une aide extérieure – française, angolaise ou autre. M. Gbagbo se retrouve en effet avec une armée démotivée, sans hiérarchie solide, divisée, peu fiable, mal équipée. Et ce constat n'est que la résultante d'une politique qui a joué la carte de la gendarmerie.

S'il est évident que le facteur ethnique et religieux, exacerbé par le concept d'ivoirité, a joué un rôle primordial dans le déclenchement de la crise, l'importance de la communauté des

ressortissants des pays développés a quant à elle largement influencé le mode de résolution de la crise.

### 1.3.3 La communauté des ressortissants étrangers

Avec une communauté de ressortissants étrangers originaires de pays développés s'élevant à près de vingt mille (dont seize mille français) la crise du 19 septembre n'aurait jamais pu rester interne, ou être résolue en interne uniquement.

C'est pourquoi, dès le 22 septembre, la France dépêche en Côte d'Ivoire un renfort de 130 soldats en provenance du 6<sup>ème</sup> bataillon d'infanterie de marine, stationné au Gabon. Le 25 septembre, les Etats-Unis dépêchent quant à eux 200 soldats des forces spéciales. La mission première de ces forces, ainsi que celle assignée au 43<sup>ème</sup> bataillon d'infanterie de marine, stationné à Abidjan, est claire : protéger les ressortissants et les intérêts nationaux. Les premières évacuations de ressortissants débutent dès le 26 septembre, et vont se poursuivre au gré de l'avancée des rebelles vers le sud du pays. Peu à peu, le dispositif français va monter en puissance, pour s'élever à un peu plus de 2500 hommes. La mission prioritaire de ces troupes reste la protection des ressortissants, la supervision des différents cessez-le-feu devant être considérée comme une mission secondaire destinée à favoriser les conditions de sécurité indispensables à l'engagement de la force interafricaine de maintien de la paix. C'est bien en prévision d'évènements tels que les émeutes antifrçaises menées par les patriotes ivoiriens (cf. § 2.2) dès la signature des accords de Marcoussis, que le dispositif français a été déployé et renforcé successivement.

L'importance de la communauté de ressortissants étrangers, principalement français, aura été un facteur déterminant de l'intervention française dans cette crise.

Alors que la relative complexité des paramètres de la crise du 19 septembre tend à rendre partiellement inopérante la grille d'analyse de Michael brecher, trop dichotomique, la multitude des « autorités » décisionnelles ou influentes, ainsi que la divergence de leurs aspirations, semblent bien constituer le nœud de la crise.

## II LES CROISEMENTS DECISIONNELS

Dans le processus de résolution de toute crise, en faisant abstraction de la phase coercitive – qui si elle a lieu vise à rétablir le plus rapidement possible des conditions minimales de

sécurité et de stabilité -, la phase de négociations est bien la plus complexe à mener ; en effet, c'est elle qui vise, par des efforts principalement diplomatiques, à tendre vers un consensus suffisamment fort et profond pour permettre d'envisager une sortie de crise durable. Ce consensus est naturellement d'autant plus difficile à obtenir que les parties en présence sont nombreuses et d'importances diverses. C'est bien une des particularités de la crise du 19 septembre ; sa résolution sera liée à l'obtention d'une convergence des propositions et décisions d'une grande puissance, la France (agissant sous mandat ONU), d'un gouvernement légal à la légitimité faible, le gouvernement du président Laurent Gbagbo, et de mouvements rebelles disparates, aux revendications diverses, mais dont la diversité est peut-être l'une de leurs principales forces.

### 2.1 La nouvelle politique africaine française

Depuis le fiasco politico-humanitaire sur fond de génocide au Rwanda, en 1994, la France s'interdisait de s'engager militairement sur le continent africain. Elle se limitait à des actions de coopération ou de soutien à des forces de paix régionales, ou à évacuer ponctuellement ses ressortissants, comme en 1997, sur les deux rives du fleuve Zaïre, lors de la prise de Kinshasa par les rebelles, puis durant la guerre civile à Brazzaville.

Cette nouvelle posture d'une ancienne puissance coloniale, qui s'était distinguée en étant la seule à conserver des bases militaires sur le continent, avait été résumée, en 1997, par le premier ministre Lionel Jospin : “ ni ingérence ni indifférence ”<sup>22</sup>. Le gouvernement avait notamment refusé – en dépit du souhait manifesté par le président Chirac – d'envoyer des troupes en Côte d'Ivoire lors du “ putsch de Noël 1999 ”, qui avait écarté le président Henri Konan Bédié, provoquant un véritable “ séisme dans le pré carré ”<sup>23</sup>.

En Côte d'Ivoire, le 23 septembre 2002, le colonel Charles de Kersabiec, commandant le 43<sup>ème</sup> bataillon d'infanterie de marine, qui venait de faire mouvement sur l'aéroport de Yamoussoukro, confirmait qu'il n'était pas question pour les militaires français de se mêler d'une crise “ ivoiro-ivoirienne à 100% ”. pourtant, une semaine plus tard, après que 2100 ressortissants étrangers (notamment français et américains) aient été évacués de Bouaké, la deuxième ville du pays tenue par les mutins, le contingent militaire français ne s'est pas replié, tenant Yamoussoukro, la capitale politique, et ses abords. Pris de fait entre deux feux, le contingent français se retrouve invectivé à la fois par les “ patriotes ” d'Abidjan et par les

---

<sup>22</sup> “ Malaise dans la coopération entre la France et l'Afrique ”, Le Monde diplomatique, juin 2002.

<sup>23</sup> “ Dramatique déliquescence des Etats en Afrique ”, Le Monde diplomatique, février 2000.

mutins de Bouaké. Sur le terrain, début octobre, un colonel français avouait : “ si les rebelles descendent, je les bloque ”. Alors qu’en face, au même moment, un des chefs des mutins faisait part de son irritation : “ La France nous crée trop de problèmes. Elle sert de bouclier. Elle nous empêche d’avancer. sans elle, nous serions déjà à Abidjan<sup>24</sup> ”.

Officiellement, la mission est destinée à éviter un affrontement le temps qu’une problématique force de paix ouest-africaine (CF. § 1.2.2) se mette en place, sous l’égide de la CEDEAO. Mais il s’agit plus vraisemblablement – en raison des hésitations de cette force de paix – de protéger Abidjan, ainsi que les régions sud et les centres “ utiles ” du pays, de dissuader les rebelles de progresser, de “ geler ” le front le temps que se ressaisisse l’armée ivoirienne en débandade. Ce glissement de l’opération “ Licorne ” a prouvé une fois de plus que la frontière est ténue entre une opération dite “ humanitaire ” et un engagement de nature à conforter sur le terrain l’une ou l’autre des parties. Jusqu’au milieu des années 1990, les interventions militaires d’urgence dans l’ancien pré carré francophone avaient le plus souvent débouché sur des actions en faveur de régimes alliés : intervention au Cameroun, au début des années 1960 ; interventions répétées au Tchad pour contenir les offensives des rebelles du Nord, opérations aéroportées dans l’ex-Zaïre, dans les années 1970 ; intervention au Gabon en 1990 ; soutien aux mercenaires pro-français (Angola, Guinée, Bénin, Comores). L’armée française intervenait dans le cadre d’accords de défense signés avec sept Etats et de coopération militaire avec vingt-cinq pays, et grâce à un réseau de forces pré-positionnées sur cinq bases ainsi qu’à des échanges permanents avec les armées locales.

Cette fois, à nouveau et sur demande insistante du gouvernement d’Abidjan, Paris s’est finalement résolu, tout en se refusant à faire jouer l’accord de défense, à fournir à l’armée régulière, au titre de la coopération militaire normale<sup>25</sup>, un soutien en matière de transmissions, de transport et de ravitaillement, au risque de s’impliquer plus avant dans le conflit. En apparence limité, ce soutien « logistique » a contribué à redonner au commandement ivoirien un semblant de moral et d’efficacité. Plus encore, après la conclusion, le 17 octobre 2002, d’un premier cessez-le-feu, l’armée française, qui avait transporté et garanti la sécurité de plusieurs diplomates et officiers africains du « groupe de contact » de la CEDEAO, a reçu pour mission officielle, avec l’accord du président ivoirien et des rebelles, de contrôler temporairement l’application de l’accord en se déployant d’est en ouest du pays. Cette mission revenait à assurer, de fait, l’« interposition » dont elle s’est toujours défendue, entre une armée ivoirienne décidée et des rebelles refusant de rendre les

---

<sup>24</sup> Le Parisien-Aujourd’hui, Paris, 8 et 10 octobre 2002.

<sup>25</sup> Accord du 26 janvier 1978 sur la coopération en matière d’armement.

armes. Du point de vue français, l'intervention a probablement été imposée par plusieurs facteurs : la perspective d'une implosion de l'ancienne « vitrine » francophone ouest-africaine (qui aurait des répercussions immédiates sur la stabilité régionale) ; la pression que constitue la présence de forces spéciales américaines (expédiées pour la première fois dans la région, signe qu'on ne fait plus confiance à 100% à la France) ; la perspective d'une entrée en lice des armées nigériane et même angolaise ; la profusion de marchands d'armes, mercenaires, agents secrets, ex-miliciens rescapés des guerres civiles libérienne et sierra-léonaise ; et le souci d'envoyer un signal rassurant à l'ensemble des régimes « amis » du continent.

Cependant, une diplomatie plus interventionniste sur le continent devra tenir compte du fait que ces intrusions militaires étrangères sont moins bien tolérées par les opinions publiques locales (cf. § 1.3.3). Par ailleurs, la « culture africaine » qui faisait la force des militaires français a certainement été mise à mal par les récentes restructurations ; les crédits dévolus aux opérations extérieures et aux bases outre-mer, ainsi que leurs effectifs, ont été réduits d'un tiers à partir de 1998. Paris a décidé d'évacuer les bases de Bangui et de Bouar, en République centrafricaine. Au Tchad, le nombre de coopérants militaires a été divisé par six en moins de dix ans. Djibouti, longtemps monopolisée par l'armée française, accueille désormais des soldats allemands et américains, et demande la révision des accords de défense avec Paris<sup>26</sup>. Les accords de défense conclus avec six autres pays du continent remontent pour la plupart aux années 1960, au temps de la « Communauté », sauf pour le Cameroun (1975) et les Comores (1981). Si ces accords ont parfois été dénoncés (comme à Madagascar, en 1973), ils ont rarement été révisés et sont considérés comme « caducs ». en 2000, la commission de défense de l'Assemblée nationale a demandé le contrôle des opérations extérieures impliquant des militaires français et des accords de défense « par une instance parlementaire habilitée défense<sup>27</sup> ». Mais ce dispositif n'a jamais été mis en place, et le Parlement français, auquel a été accordé en octobre 2002 un débat sur la crise avec l'Irak, n'a pu se prononcer sur l'opération « Licorne » en Côte d'Ivoire.

Signe majeur de cette évolution de la politique africaine française – qui témoigne également d'une volonté de ne pas se désengager totalement- le concept RECAMP<sup>28</sup> ; le concept RECAMP XXI (évolution du concept initial), matérialise la contribution des forces armées françaises au maintien de la paix en Afrique. Il traduit de nouvelles orientations parmi lesquelles peuvent être retenues :

---

<sup>26</sup> AFP, Djibouti, 30 septembre 2002

<sup>27</sup> « Les interventions militaires sous l'œil du Parlement », le Figaro, 9 mars 2000.

<sup>28</sup> Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix : ce concept a été présenté aux autorités africaines à Dakar en octobre 1997 et aux Nations Unies en décembre 1997.

- la valorisation des organisations sous-régionales africaines,
- l'élargissement du champ d'action potentiel du concept RECAMP,
- la priorité donnée aux actions de prévention,
- l'implication plus forte des forces prépositionnées dans les activités RECAMP,
- la revalorisation des équipements et matériels, en partenariat avec la DCMD et les pays africains.

Un cinquième du budget militaire de coopération est consacré à ce concept. Trois cycles de formation sur deux ans pour des armées d'Afrique de l'Ouest, puis d'Afrique centrale, et récemment d'Afrique de l'Est – assortis de manœuvres au Sénégal, au Gabon et en Tanzanie -, ont été organisés depuis 1996. Il s'agit de former, dans chaque grande région, un bataillon d'interposition, et de le doter d'un matériel pré-positionné à Dakar, Libreville et Djibouti. Le dispositif est complété par des centres régionaux de formation spécialisée, comme à Zambakro (Côte d'Ivoire). En se plaçant sous l'égide des Nations Unies et de l'Union africaine, ce projet s'inscrit dans le droit-fil des efforts de prise en main des questions de sécurité régionale par les africains.

Mais alors que l'évolution de la politique africaine de la France s'est faite en commun accord avec les Etats africains eux-mêmes, sous l'égide des Nations Unies, son application dans la crise du 19 septembre s'est heurtée à une politique fluctuante et opportuniste du président Gbagbo.

## 2.2 Le président Gbagbo et les « patriotes »

Ironie de cette crise, au moment où la France tente, malgré son leadership, de traiter cette crise avec la plus grande prudence diplomatique, ses efforts semblent contrecarrés par un discours accusateur du président ivoirien, qui refuse de croire à cette « neutralité » française, et rechigne à calmer le mouvement grandissant des patriotes, animés d'un profond ressentiment anti-français. Manipulation du gouvernement en place, mouvement spontané d'une population s'estimant incomprise et trahie, ou simple provocation à l'égard de la France ?

Réelle volonté politique, ou simple réaction face au refus de la France de mettre en œuvre les accords de défense qui la lient à la Côte d'Ivoire ? C'est en tout cas ce que laisse entendre le président Laurent Gbagbo, s'adressant à son peuple dans un discours fleuve faisant suite aux accords de Linas-Marcoussis et au sommet de Paris à Kléber : « depuis le 19 septembre 2002 en effet, la Côte d'Ivoire, comme vous le savez, a été agressée de façon injuste ». Cette phrase

d'introduction, après les accords de Marcoussis, sonne comme une véritable provocation à l'égard de la France, qui n'a jamais reconnu cette « agression » extérieure.

Alors que le président Gbagbo n'est pas encore rentré dans son pays, le samedi 25 janvier, ses partisans envahissent les rues d'Abidjan. Menés par Charles Blé Goudé<sup>29</sup> les « patriotes », étudiants et jeunes chômeurs, fervents partisans du chef de l'Etat, s'attaquent aux symboles de la France. Ils s'estiment trahis par l'ancienne puissance coloniale, qui, à leurs yeux, soutient les mouvements rebelles. Cette impression est exacerbée par le fait qu'à Paris Guillaume Soro, le leader du MPC (Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire), le principal groupe armé, vient de faire savoir que la rébellion se verrait attribuer, dans le gouvernement de réconciliation nationale, les ministères de la Défense et de l'Intérieur. Les patriotes tentent de mettre le feu à l'ambassade de France. Le centre culturel français est pillé, ainsi que l'agence Air France. Des pillards se sont attaqués à des villas d'expatriés. Même la base française de Port-Bouët, siège du 43<sup>ème</sup> bataillon d'infanterie de marine, est encerclée. La situation est si grave que le président français, Jacques Chirac, congédie le président ivoirien en mettant à sa disposition un avion militaire pour hâter son retour. Malgré cela, le président ivoirien tardera à s'adresser à son peuple, laissant de nouveau la rue libre aux jeunes patriotes le lundi 27 janvier, soutenus par la femme du président, Simone Gbagbo, qui déclare : « la France n'a qu'à se mêler de ses affaires...les accords de Marcoussis posent problème ». La femme du président, militante de toujours, est « la dure des durs ». Elle est présentée, jusque dans certaines chancelleries, comme un des principaux obstacles à la paix. C'est à son instigation que l'assemblée nationale de Côte d'Ivoire a rejeté le mardi 4 février les accords de Marcoussis.

C'est face à cette situation et face à un pouvoir dont il ne tient peut-être plus fermement les rênes que le président Gbagbo a prononcé devant son peuple un discours ambigu, préconisant l'adoption des accords de Marcoussis, tout en admettant leurs défauts, afin de ne pas se désolidariser de sa base : se référant aux mouvements des patriotes dans la rue, il déclare « si je n'étais pas président de la République, je serais dans la rue avec vous, et vous avez raison ». Quelques lignes plus loin, il déclare : « ...le texte de Marcoussis ne sera pas considéré comme une constitution bis. Chaque fois qu'il y aura une contradiction entre le texte de Marcoussis et la Constitution, j'appliquerai la Constitution ». Cependant, quelques lignes plus loin encore, il déclare : « c'est pourquoi je vous invite, chers compatriotes, à accepter l'esprit de l'accord de Marcoussis et donc le texte de l'accord de Marcoussis comme

---

<sup>29</sup> Charles Blé Goudé, ancien leader du syndicat étudiant, se fait appeler le « général de la jeunesse ».

base de travail ». Un tel discours ne peut que laisser septique quant à la réelle volonté du président ivoirien de se conformer à la volonté internationale.

Cette ambiguïté de la position du président ivoirien, conscient de la faiblesse de sa légitimité, ne peut que s'opposer à la nouvelle politique africaine française, qui vise à privilégier la solution diplomatique fondée sur un consensus des parties. C'est pourquoi le président Gbagbo a également affirmé dans le même discours que seule la nomination au poste de premier ministre de Seydou Diarra devait être admise par tous, contrairement à la possibilité de confier les ministères de la Défense et de l'intérieur aux rebelles.

Des rebelles qui ont nettement contribué à freiner la résolution de la crise, principalement en raison de leur diversité.

### 2.3 La diversité des mouvements rebelles

Trois mouvements fédèrent les intérêts des rebelles : le Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI), le Mouvement pour la justice et la paix (MJP) et le Mouvement patriotique ivoirien du grand ouest (MPIGO).

Le premier fait marquant concernant ces mouvements, est qu'ils ne se sont pas tous déclarés officiellement dès le début de la crise ; alors que dès le 2 octobre les mutins se sont donné le nom de mouvement patriotique de Côte d'Ivoire, il faudra attendre le 28 novembre pour constater la naissance du mouvement pour la justice et la paix. La naissance, ou tout au moins la révélation, du mouvement patriotique ivoirien du grand ouest, se situe quant à elle vers le début du mois de décembre. Son action la plus marquante sera l'attaque au mois de janvier, de deux postes français à Duékoué. Cette succession d'apparitions de mouvements nouveaux a considérablement retardé le travail du groupe de contact de la CEDEAO, tout comme les efforts diplomatiques de la France, ne permettant pas dès lors de créer les conditions d'une sécurité minimale indispensable au déploiement de la force interafricaine de maintien de la paix.

Le second fait marquant tient à la diversité des revendications de ces mouvements. Le 16 octobre, Guillaume Soro<sup>30</sup>, ancien leader syndicat d'étudiants, est nommé secrétaire du MPCI. Il précise la revendication majeure de son mouvement : le renversement du président Laurent Gbagbo. Il serait remplacé par un président « issu de la société civile »<sup>31</sup>. Plus précisément le

---

<sup>30</sup> Guillaume Soro, ancien leader du syndicat étudiant, exilé au début des années 1990 à Londres, s'était rallié au parti d'Alassane Ouattara.

<sup>31</sup> Le Monde, 17 octobre 2002.

MPCI renie la Constitution, la légitimité de l'élection du gouvernement Gbagbo, le code de la nationalité et la loi sur le foncier rural. Des trois mouvements rebelles, le MPCCI apparaîtra tout au long de la crise comme le plus structuré, d'une part, et, d'autre part, comme le plus clair dans ses revendications.

S'agissant du mouvement pour la justice et la paix, il semblerait que sa seule revendication soit que le président Gbagbo ressuscite le général Gueï, faute de quoi il subira le même sort que lui. Les rebelles du MJP, qui ont été rejoints par des combattants libériens, appartiennent à la tribu Yacouba de l'ancien général putschiste Gueï.

Le mouvement patriotique ivoirien du grand ouest vise également à obtenir le renversement du président Gbagbo.

Alors que cette « dispersion » des rebelles au sein de trois mouvements distincts aurait pu fragiliser leurs positions face à un gouvernement en place déterminé et une diplomatie française soucieuse de résoudre au plus vite cette crise, elle n'a au contraire que renforcé leur pouvoir. En effet, il a fallu que le ministère des affaires étrangères français comprenne qu'il ne pouvait négocier avec une partie seulement de ses interlocuteurs ; ainsi, un cessez-le-feu conclu entre les forces loyalistes et le MPCCI n'a-t-il jamais engagé ni le MJP, ni le MPIGO. C'est ainsi que de nombreux cessez-le-feu n'ont pu être mis en œuvre, faute d'avoir été négociés par toutes les parties à la crise. Par ailleurs, et malgré une volonté de se démarquer les uns des autres, les trois mouvements constataient dès la fin du mois de décembre « leur parfait accord sur de nombreuses revendications, notamment le départ du pouvoir de Gbagbo<sup>32</sup> ».

Cette diversité des mouvements rebelles, qui aurait pu être le signe d'une certaine désorganisation de la rébellion, a ainsi au contraire démontré toute sa cohérence, prenant en compte d'une certaine manière la diversité ethnique de la Côte d'Ivoire, en opposition à la politique élitiste et sectaire (voire xénophobe du président Gbagbo). Le caractère multiethnique du mouvement rebelle a par là très largement confirmé le fait que même un dirigeant africain ne peut s'affranchir de la prise en compte du facteur ethnique dans sa gouvernance.

Ce sont précisément ces croisements décisionnels, très probablement à l'origine de l'enlisement de la crise du 19 septembre, qui nous permettent d'apercevoir les premières ouvertures ou bifurcations de cette crise.

---

<sup>32</sup> Courrier international, 24 décembre 2002.

### III LES OUVERTURES DE LA CRISE

Bien qu'il ne soit pas possible à ce jour de prédire avec exactitude le dénouement de cette crise « filandreuse », son déroulement nous permet de poser, en première approche, un certain nombre d'ouvertures ; ces ouvertures doivent être considérées comme des bifurcations de la crise, même si seule l'histoire permettra d'en confirmer les orientations définitives, donc exactes.

#### 3.1 RECAMP, un concept mort-né ?

C'est depuis 1997 que les forces armées françaises participent au travers du concept RECAMP à la démarche entreprise en Afrique par la France, qui vise à promouvoir une plus grande stabilité sur ce continent. Cet engagement consiste à conduire des actions concrètes visant à inciter les forces armées à assumer, mieux et par elles-mêmes, leurs responsabilités pour garantir la défense, la sécurité et la stabilité de leur pays.

Après quatre années de mise en œuvre du concept, un certain nombre d'objectifs ont été atteints avec succès. Toutefois, et avant la crise du 19 septembre, les enseignements tirés et la situation toujours difficile dans certaines sous-régions en Afrique (cf. annexe V) montraient que le partenariat, souhaité et nécessaire entre pays africains et pays occidentaux, restait à approfondir, et qu'une évolution du concept RECAMP s'imposait. Cette évolution devait passer par un élargissement manifeste des pays contributeurs, une volonté de renforcer la dimension sub-régionale africaine, une priorité donnée aux actions de prévention des conflits et enfin une valorisation importante du matériel pouvant être consacré aux opérations de maintien de la paix.

Le concept RECAMP obéit à des principes propres à la France :

- il s'appuie sur le dispositif de forces pré-positionnées pour assurer sa promotion, concrétiser son programme et inscrire ses activités dans le temps ;
- il n'exclut aucun pays, africain comme non-africain, pourvu qu'il respecte les règles élémentaires de bonne gouvernance et les droits fondamentaux de la personne. chaque pays peut y adhérer, quelles que soient ses capacités, et devenir ainsi un pays contributeur, sans rechercher, entre les participants, de distinction fondée sur la nature ou le volume de leur contribution. Dans la recherche de pays contributeurs, la France cherche à faire participer, en premier lieu, les pays de l'Union européenne. Cet

élargissement européen s'est déjà concrétisé de façon ponctuelle, soit pendant les cycles RECAMP, soit au cours d'opérations de maintien de la paix ;

- il privilégie une approche sous-régionale. En raison de la taille du continent, la dimension sous-régionale est apparue comme le cadre institutionnel et géographique le mieux adapté à la prévention des crises. C'est pourquoi RECAMP cherche à mettre en valeur et renforcer les structures déjà existantes que sont la CEDEAO, la SADC (Southern Africa development community), l'IGAD (intergovernmental authority on development) et la CEEAC (Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale).

La force de RECAMP réside donc dans sa finalité : permettre aux africains d'assurer progressivement par eux-mêmes leur propre sécurité. Cette prise en compte correspond à une volonté commune de prévenir les conflits et de participer au traitement des crises, en cherchant en permanence à en limiter l'exacerbation. Ce besoin, souhaité et voulu par les pays africains, se concrétise par la place prioritaire dévolue aux cadres africains, civils et militaires, dans les exercices et les séminaires. De plus, RECAMP s'inscrit dans le cadre général des actions définies par la Charte des Nations Unies. Selon les circonstances, il peut être mis en œuvre pour contribuer à une opération de maintien de la paix mandatée par l'ONU ou éventuellement par une organisation de sécurité collective, telle que l'Union africaine<sup>33</sup>, une sous-région ou une coalition ad hoc. Par ailleurs, en sa qualité d'acteur dans la préparation et la conduite des opérations de maintien de la paix, le concept RECAMP intègre les normes lui permettant de bénéficier d'une légitimité au regard de l'ONU.

Malgré cette force, fondée sur une volonté commune d'adopter une démarche innovante dans le traitement des crises, et malgré cette légitimité internationale, RECAMP n'a pas apporté toutes les preuves de son efficacité dans la crise du 19 septembre. Tout d'abord, le jeu a considérablement été brouillé par les différentes approches de la crise. « Agression extérieure », pour le président Laurent Gbagbo, cette crise devait justifier tout « simplement » la mise en œuvre des accords de défense liant la France et la Côte d'Ivoire. « Crise interne », pour la France, cette crise ne devait précisément pas justifier la mise en œuvre des accords de défense. Au contraire, pour le ministre des affaires étrangères français, M. Dominique de Villepin, cette crise était le meilleur « terrain d'essai » de la mise en œuvre de RECAMP. Le jeu a également été brouillé par les différentes actions du président L. Gbagbo. Qu'il s'agisse du soutien diffus et trouble de l'Angola au gouvernement en place, de l'appel à des

---

<sup>33</sup> L'Union africaine s'est substituée à l'OUA depuis le 26 mai 2001.

mercenaires originaires des Balkans<sup>34</sup>, ou encore de la présence de nombreux mercenaires anglophones<sup>35</sup>, le président L. Gbagbo a semble-t-il tout fait à un moment donné pour « externaliser » la crise, et reculer de fait la mise en œuvre de RECAMP et le déploiement de la force d'interposition de la CEDEAO. Les nombreuses ruptures du cessez-le-feu, à mettre au crédit des rebelles mais aussi des forces gouvernementales<sup>36</sup>, elles aussi, ont largement contribué à aggraver une situation déjà très complexe. La multiplication successive des mouvements rebelles (cf. § 2.3), enfin, a achevé de noircir ce tableau.

Ce sont tous ces éléments, successifs ou simultanés, qui ont probablement freiné la mise en œuvre de RECAMP, et notamment freiné le déploiement de la force interafricaine de maintien de la paix, faisant revivre là la situation de 2000 (cf. introduction). Alors que sur le terrain diplomatique, les efforts déployés par la CEDEAO ont semblé rapidement se concrétiser<sup>37</sup>, le déploiement effectif de la force de maintien de la paix est resté un vœu pieux. Cette nouvelle hésitation de la CEDEAO a probablement été la résultante de l'échec des négociations diplomatiques, rendant impossible le déploiement de la force dans des conditions de sécurité satisfaisantes. Dès la fin du mois de décembre, Guillaume Soro, porte-parole du MPC, déclarait : « je ne crois plus, mais plus du tout, aux négociations africaines sur la Côte d'Ivoire. Il n'en est rien sorti de concret pour la paix<sup>38</sup> ».

Doit-on, au vu de cette situation, en déduire que RECAMP est un concept « mort-né » ? Cette conclusion, probablement hâtive, n'est néanmoins pas dénuée de tout fondement. En effet, rien que pour la Côte d'Ivoire, il s'agit du deuxième échec de la mise en œuvre de RECAMP. Pour un concept librement consenti, il s'agit d'un sérieux camouflet qui ne peut que conduire à se poser la question de son réalisme, et de son applicabilité réelle à des Etats qui finalement ne sont peut-être pas encore mûrs pour gérer seuls des crises trop récurrentes.

Nous pouvons dès lors nous poser également la question de l'adéquation entre ce concept, très « occidental », et un continent africain ancré dans ses traditions.

---

<sup>34</sup> Il s'agit de pilotes d'hélicoptères de fabrication russe de type MI24, intervenus en appui des FANCI

<sup>35</sup> Le 28 novembre, le lieutenant-colonel Leccia, porte-parole du contingent français, confirmait qu'une colonne de près de 200 hommes (africains anglophones et quelques blancs), s'était ébranlée vers Vavoua, suivie d'une colonne de plusieurs centaines de militaires des FANCI.

<sup>36</sup> Les 23 et 24 décembre les forces gouvernementales (dont 200 mercenaires et notamment des pilotes originaires des Balkans) ont lancé des raids d'hélicoptères au-delà de la ligne de non-franchissement sur laquelle étaient déployées les troupes françaises. Le 6 janvier, deux postes français à Drékoué sont attaqués par deux groupes du mouvement patriotique ivoirien du grand ouest. Six jours après l'engagement pris devant Dominique de Villepin, le président Gbagbo a fait mitrailler Grabo, une localité près de la frontière libérienne, par deux MI 24.

<sup>37</sup> Dès le 29 septembre, un sommet des chefs d'Etat ouest africains réuni à Accra, au Ghana, décide une tentative de médiation par l'envoi d'une force de paix régionale. Cette force devait comprendre entre 3000 et 4000 hommes. Le 2 octobre, les premiers médiateurs ouest-africains rallient Bouaké.

<sup>38</sup> Courrier international, 24 décembre 2002.

C'est à peu près la même problématique qui conduit à s'interroger sur la pertinence du modèle démocratique de type occidental, appliqué à des pays africains. Considérée comme la vitrine démocratique de l'Afrique de l'ouest, la Côte d'Ivoire n'a pas échappé à l'éclatement. La crise du 19 septembre constitue peut-être l'une des ultimes remises en question de la validité d'un modèle qui a vécu.

### 3.2 la remise en question de l'application d'un système démocratique à l'« occidentale »

Même si la passation de pouvoir entre M. Abdou Diouf et M. Abdoulaye Wade, au Sénégal, en avril 2000 fait figure d'exception, la transition démocratique en Afrique rencontre de multiples obstacles économiques et politiques. Ainsi en a-t-il été en Côte d'Ivoire : si le coup d'Etat du 24 décembre 1999 y a été suivi de progrès notables en matière de libertés, le pouvoir s'est à nouveau durci sous la pression des militaires, prouvant à quel point, comme partout sur le continent, la sortie des autoritarismes est contrariée par la crise sociale et le degré d'impréparation des élites.

La crise du 19 septembre rappelle une fois de plus qu'un coup d'Etat, un soulèvement populaire ou une rébellion, sont souvent la conséquence de blocages institutionnels profonds, d'impasses politiques majeures, d'une illégitimité des dirigeants, d'un échec des procédures d'alternance, d'une faillite des élites, et, plus profondément, d'un mauvais gouvernement et d'un service public en déroute. Tous ces phénomènes sont particulièrement flagrants dans les pays où des coups d'Etat se sont récemment produits (Niger, Sierra Léone, Comores, et Côte d'Ivoire), mais se retrouvent aussi, à plus ou moins grande échelle, dans l'ensemble des pays officiellement « démocratiques » (cf. annexe VI).

La situation est généralement beaucoup plus grave qu'on ne peut le croire, en raison notamment des « camouflages » diplomatiques et des fictions juridiques et institutionnelles qui tendent à minimiser le phénomène : les appareils politiques et administratifs africains semblent totalement incapables de fonctionner avec le minimum d'efficacité, de transparence, et d'équité, que l'on est en droit d'attendre d'un service public.

La crise est d'abord institutionnelle : la « démocratisation » a apporté le multipartisme et une certaine liberté de presse, mais pas le principe fondamental d'acceptation de l'alternance. Le Bénin est à ce jour le seul exemple d'alternance véritable par la voie des urnes. Le plus souvent un président, une fois installé au pouvoir, n'entend en aucun cas le céder par la voie des urnes. Le trucage électoral est massivement pratiqué dans la plupart des pays. Chaque

scrutin tenu dans de telles conditions, au lieu de renforcer la légitimité de la démocratie, renforce l'illégitimité des gouvernants, voire discrédite la démocratie elle-même.

Mais le problème n'est pas qu'électoral. Le multipartisme, a malheureusement pas engendré une acceptation minimale de règles du jeu partagées, ni les responsables politiques au pouvoir, ni par des oppositions souvent désunies et en crise permanente. Ainsi, toute crise politique devient rapidement une crise de régime. Il n'existe aucun code de bonne conduite politique. En ce sens, la presse est un bon indicateur de cette dérive. Le grand acquis des récentes démocratisations est la liberté de la presse écrite. Mais cette presse n'est, à de rares exceptions près, ni une presse d'investigation ni une presse d'opinion ou de réflexion. C'est une presse de rumeurs, de dénonciation, de diffamation. Les télévisions sont aux ordres, et les journaux télévisés serviles. Cet état de fait ne laisse guère de place à un véritable débat sur la gestion des affaires publiques. Quant aux partis de l'opposition, loin de mettre en place un programme de « gouvernance alternative », ils donnent à l'opinion publique l'impression que leur principal souci est de chasser les autres pour prendre leur place et s'enrichir à leur tour.

Les pays occidentaux ont aussi leur part de responsabilité, et la crise est aussi une crise de l'aide ; car après avoir complaisamment avalisé les pratiques des élites au pouvoir, le désengagement croissant des pays occidentaux a aggravé les effets déjà brutaux de la crise. Aucune stratégie sérieuse d'appui à une meilleure administration n'a été mise sur pied. Au contraire, à mesure que les Etats africains révélaient leurs faiblesses, les bailleurs de fonds ont mis en place des systèmes de « perfusion » locaux et ponctuels, ne faisant qu'augmenter la déliquescence des structures étatiques.

Dès lors, peu à peu, dans la majorité de ces pays, la guerre – ou ses formes dérivées – est devenue la condition de la production du politique ; d'où le haut degré d'imbrication entre la conquête et l'exercice du pouvoir, d'une part, et la violence et la mort de masse, d'autre part.

Enfin, il n'existe dans ces pays aucune continuité entre naissance et citoyenneté. C'est l'une des raisons pour lesquelles la plupart sont impliqués dans des conflits touchant la souveraineté de leurs voisins. La Côte d'Ivoire est à ce titre un exemple doublement probant ; la notion d'ivoirité, fondée sur la reconnaissance d'une citoyenneté ivoirienne de souche, n'a en effet jamais été comprise ni admise par les millions d'étrangers vivant sur le sol de ce pays depuis parfois des générations. D'autre part, le soutien du Burkina-Faso aux rebelles (en majorité des immigrés burkinabés), s'il était prouvé, trouverait dans la contestation de cette notion d'ivoirité une « légitimité » quasi-naturelle.

Sans nécessairement prendre les contours de la guerre généralisée, la violence sociale tend à se cristalliser autour des questions désormais cruciales que sont la constitution des identités,

les modalités de la citoyenneté et la gestion de la mobilité et de la capture des ressources flottantes. L'avènement du multipartisme a en fait relancé sur une échelle plus visible qu'auparavant les luttes identitaires. La mobilisation collective en vue de l'accès aux ressources s'effectue de plus en plus à partir des registres identitaires (cf. §1.3.1). Trois thématiques sont ainsi privilégiées : celle de la communauté d'origine, celle de la race et celle de la religion.

Toutes ces évolutions indiquent que, loin d'être linéaires ou uniformes, les trajectoires de la transformation politique en Afrique sont variées, et que le changement en Afrique par la voie d'un modèle démocratique reste encore très complexe. C'est pourquoi, cette nouvelle crise, plus marquante parce qu'elle a éclaté au sein de l'Etat considéré comme la vitrine de l'Afrique de l'Ouest, amène à se poser une nouvelle fois la question de la pertinence d'un fédéralisme africain.

### 3.3. La solution de l'Etat multinational

A Lomé (Togo), le 12 juillet 2000, le sommet des chefs d'Etat a adopté l'acte constitutif de l'Union africaine, qui devrait, à terme, remplacer l'Organisation de l'unité africaine. En réaction aux guerres et aux coups d'Etat, face à l'échec de l'Etat post-colonial, le grand rêve des Etats-Unis d'Afrique continue à progresser. Mais ce « fédéralisme » africain ne pourra voir le jour que si l'on repense un nouveau modèle d'Etat multinational, fondé sur un « pacte social et démocratique et ancré dans les traditions du continent<sup>39</sup> ». La crise en Côte d'Ivoire du 19 septembre confirme la nécessité de cette réflexion, tant le pacte social et démocratique y paraît encore inaccessible.

Les « Etats –Unis d'Afrique » : ce rêve, caressé depuis les premiers jours du panafricanisme, est présent dans les débats de toutes les instances communautaires africaines. Pour de nombreux responsables politiques, la faillite de l'Etat postcolonial constitue la raison principale de la marginalisation du continent et la cause de la recrudescence de la violence, qui plonge des pans entiers de l'Afrique dans le chaos. Cette faillite serait aussi à l'origine de la misère exponentielle qui menace la survie de dizaines de millions d'individus, détruit ce qui reste de lien sociétal et laisse le champ libre aux redoutables pandémies du sida et de la

---

<sup>39</sup> Mwayila Tshiyembe, directeur de l'Institut panafricain de géopolitique de Nancy.

malaria, tandis que les cadres sont au chômage, expatriés ou parqués dans une fonction publique en banqueroute.

Mais sans un renouveau du modèle d'Etat, inspiré des traditions africaines, le projet d'Etats-Unis d'Afrique ne pourra se concrétiser.

La crise de l'Etat-nation a permis l'émergence de la distinction entre la nation juridique, l'« Etat », et la nation sociologique, dite « ethnie » ; cette dernière procède à la fois d'une communauté de caractères (langue, lien de sang, religion, histoire commune) et d'une volonté avérée de vivre ensemble. Réhabiliter ces « nations » permettrait de mettre fin à la crise de conscience nationale et aux conflits d'identités si prégnants en Afrique, mais aussi d'empêcher la manipulation politique de la contestation de la nationalité, par exemple pour écarter l'ancien premier ministre ivoirien Alassane Ouattara. Si l'Etat multinational était instauré, la loi stipulerait partout que la nationalité se définit par la conscience et le statut d'appartenance à une communauté de caractères (Akan, Mosi, Bamileké), et la citoyenneté par la conscience et le statut d'appartenance à un Etat<sup>40</sup>.

Cette renaissance de l'Etat pourrait parfaitement s'ancrer dans l'africanité. L'Afrique noire avait en effet, à l'instar de l'Europe, créé son propre modèle d'Etat multinational et de nation-ethnie, avec les empires d'Ethiopie, du Ghana, du Mali, du Songhay, du Noupé, d'Ifé, du Bénin, du Kanem-Bornou, du Congo, du Monomopata ou du Zimbabwe, qui remontent au Moyen Age africain<sup>41</sup>.

A l'opposé de l'Etat-nation, qui a le monopole de production du droit, la nature plurinationale des sociétés africaines les a poussées à inscrire dans l'acte de fondation de l'Etat multinational les deux espaces autonomes de production du droit : l'espace étatique (lieu de production du droit général) et l'espace national ou ethnique (lieu de production du droit particulier sur le foncier, la succession, l'état-civil, etc.). il importerait ainsi de sortir le droit africain de l'espace de non-droit, dit de la « coutume », où il a été relégué par les dérives de la colonisation, en restaurant le pluralisme juridique. La charte africaine des droits de l'homme a voulu refléter cette spécificité en proposant la notion de « droit des peuples », mais sans en préciser le contenu. L'Etat postcolonial a ainsi conservé sa primauté souveraine, et des peuples se sont vus priver de leurs « propres moyens de subsistance » (article premier).

Par ailleurs, dans ce modèle d'Etat multinational, les droits des minorités ne sont pas opposables aux droits de la majorité, car l'acte de refondation du pacte républicain contient

---

<sup>40</sup> Ivan Crouzel, « la chefferie traditionnelle face à la démocratisation des pouvoirs locaux » : la revendication de la nationalité d'origine serait une prérogative des chefferies traditionnelles et non de l'Etat.

<sup>41</sup> Ibrahima Baba Kaké, « l'Ere des grands empires ».

l'obligation faite à l'Etat et aux nations constitutives de respecter les principes de l'égalité et du droit à la différence, afin de réaliser un destin commun. En contrepartie, ces nations jouissent automatiquement de mêmes droits et devoirs relevant des « droits de fondation », notamment celui de parler sa langue, de pratiquer sa religion et sa culture, de jouir de sa nationalité, etc. dès lors, la question des droits des minorités n'a aucun fondement politique dans un Etat multinational.

Ce modèle d'Etat multinational permettrait de déboucher sur un « fédéralisme intégral »<sup>42</sup>, qui distribue le pouvoir selon la logique d'une triple fédération des nations, des citoyens et des terroirs. Sa fonctionnalité repose sur le postulat que l'Etat est l'appareil de plusieurs nations, disséminées sur plusieurs terroirs. Par ailleurs, cette multinationalité permet également de promouvoir deux principes fondamentaux : d'une part, le principe de la double représentativité des nations et des citoyens en tant qu'entités distinctes ; d'autre part, le principe de divisibilité de la souveraineté ou souveraineté partagée, ce partage se réalisant au profit soit des nations et des citoyens sur le plan interne, soit des Etats souverains sur le plan externe (cf. l'intégration économique et politique dans l'Union européenne actuellement, et, pour le continent africain, dans la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'ouest). A cette multinationalité s'attachent des droits politiques nouveaux (droit à l'existence, droit au vote, à la résistance à l'oppression, à la terre ancestrale, au partage des richesses, etc.), et une constitution fondée sur les peuples, prenant en compte le pluralisme de la société par delà le multipartisme. Dans cette perspective, la constitution de l'Etat multinational n'a pas seulement pour objet de donner un statut au pouvoir et au citoyen. Elle offre surtout un statut politique et juridique aux nations sociologiques ou ethnies, afin de fonder leur droit inaliénable à la légitimation de l'Etat et à l'exercice du pouvoir au même titre que les citoyens.

A l'évidence, cette réflexion menée sur la voie d'un fédéralisme reposant sur les bases d'un Etat multinational d'un type nouveau semble répondre parfaitement aux préoccupations actuelles de la Côte d'Ivoire, dont le modèle « démocratique » n'a pu masquer des imperfections de fond, lesquelles ont fait voler en éclats le 19 septembre les dernières illusions quant à la pérennité d'un modèle inadapté aux spécificités africaines.

---

<sup>42</sup> « L'Afrique face au défi de l'Etat multinational », Mwaayila Tshiyembe.

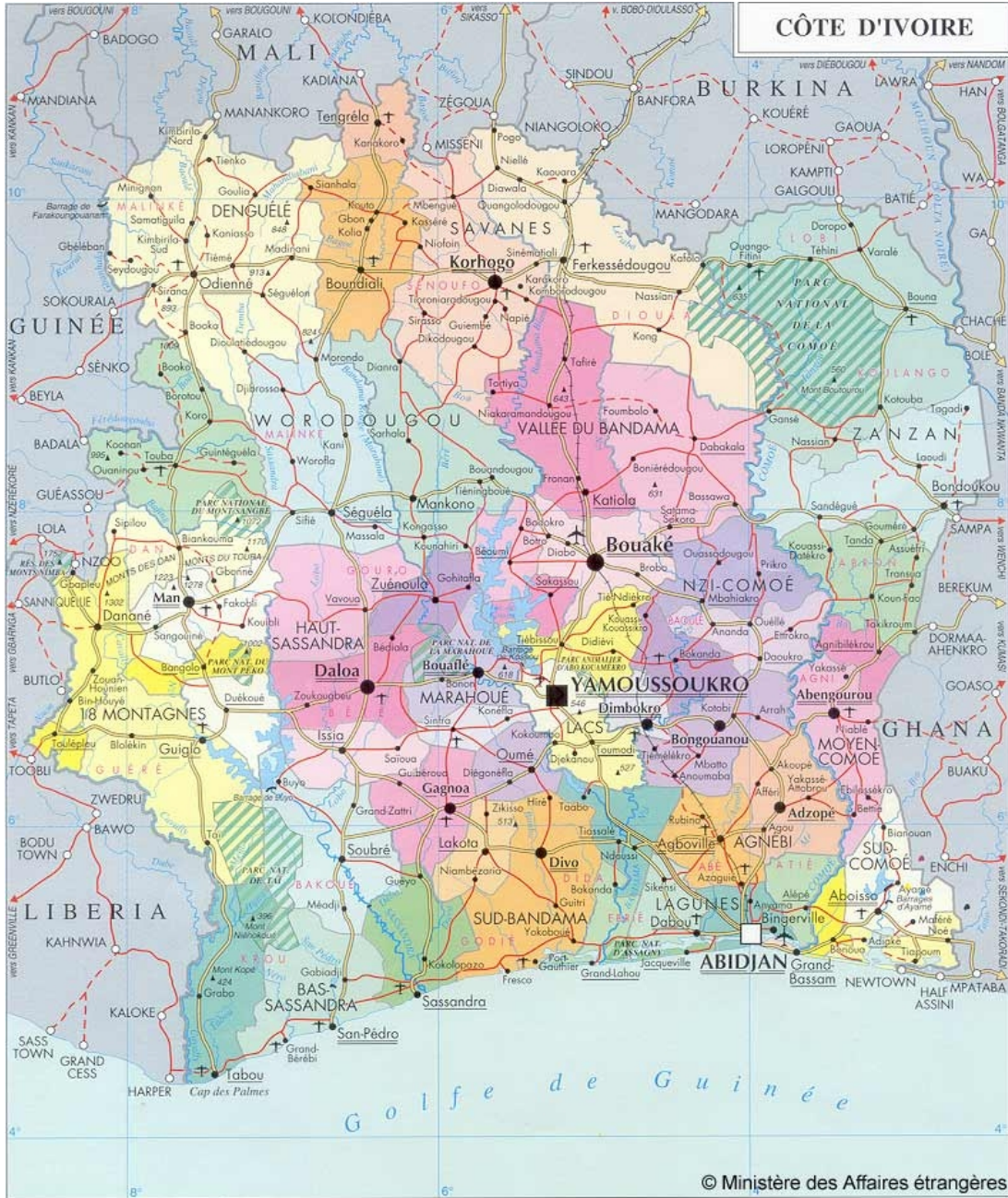
## CONCLUSION

Bien que le manque de recul lié à l'actualité de la crise du 19 septembre en Côte d'Ivoire ne permette pas aujourd'hui d'en tirer des conclusions définitives, il ressort de cette étude un certain nombre de tendances qui, si elles devaient se confirmer, constitueraient les véritables ruptures créatrices de la crise. Qu'il s'agisse de la remise en question définitive de l'application du modèle démocratique occidental aux pays africains, ou de la nécessité de s'orienter vers la création d'un Etat multinational reposant sur les bases d'un fédéralisme adapté aux spécificités de ce continent, ces deux enseignements ne sont certes pas une nouveauté. Leur nouveauté réside dans le fait qu'ils résultent d'une crise intervenue dans un pays considéré jusqu'ici comme un « modèle » de réussite du continent africain, « le miracle ivoirien ».

Mais la principale originalité et ouverture de cette crise découle peut-être du constat d'échec de la mise en œuvre du concept RECAMP ; ainsi, la crise du 19 septembre ne serait véritablement source de réflexion que par les effets directs ou indirects de son mode de résolution. En effet, les paramètres de cette crise ne diffèrent pas fondamentalement d'autres crises qui ont pu se dérouler sur le continent africain. Ils ne diffèrent pas non plus de ceux qui ont pu caractériser la crise de 2000 en Côte d'Ivoire (cf. introduction), à tel point que nous avons pu nous poser la question du commencement de cette nouvelle crise (cf. § 1.2.1). Par contre, la ferme volonté de la France de mettre en œuvre sa nouvelle politique africaine, par l'application de RECAMP, légitimé par une résolution du conseil de sécurité de l'ONU, constitue là une véritable rupture. Alors que les accords de défense qui lient la France à la Côte d'Ivoire auraient pu – de façon certes très contestable – être mis en œuvre pour soutenir le pouvoir en place et mettre rapidement fin à la crise, la France a choisi cette crise pour développer sa nouvelle approche du traitement des crises dans ses anciennes colonies. De fait, l'enlisement de la crise en raison des multiples ruptures de cessez-le-feu, et du manque d'unanimité sur les accords de marcoussis, peut être analysé comme étant un résultat logique de cette politique. D'autant plus logique qu'il a considérablement freiné le déploiement de la force interafricaine de maintien de la paix, les conditions de sécurité nécessaires à son engagement n'étant pas réunies. Doit-on pour autant « condamner » l'approche diplomatique de la crise, et rejoindre le camp des « afro-pessimistes », ou doit-on considérer la diplomatie « occidentale » inadaptée à des pays dans lesquels beaucoup pensent que sans victoire, il ne peut y avoir de paix ?

# ANNEXE I

## LA COTE D'IVOIRE : POPULATION ET VOIES DE COMMUNICATION



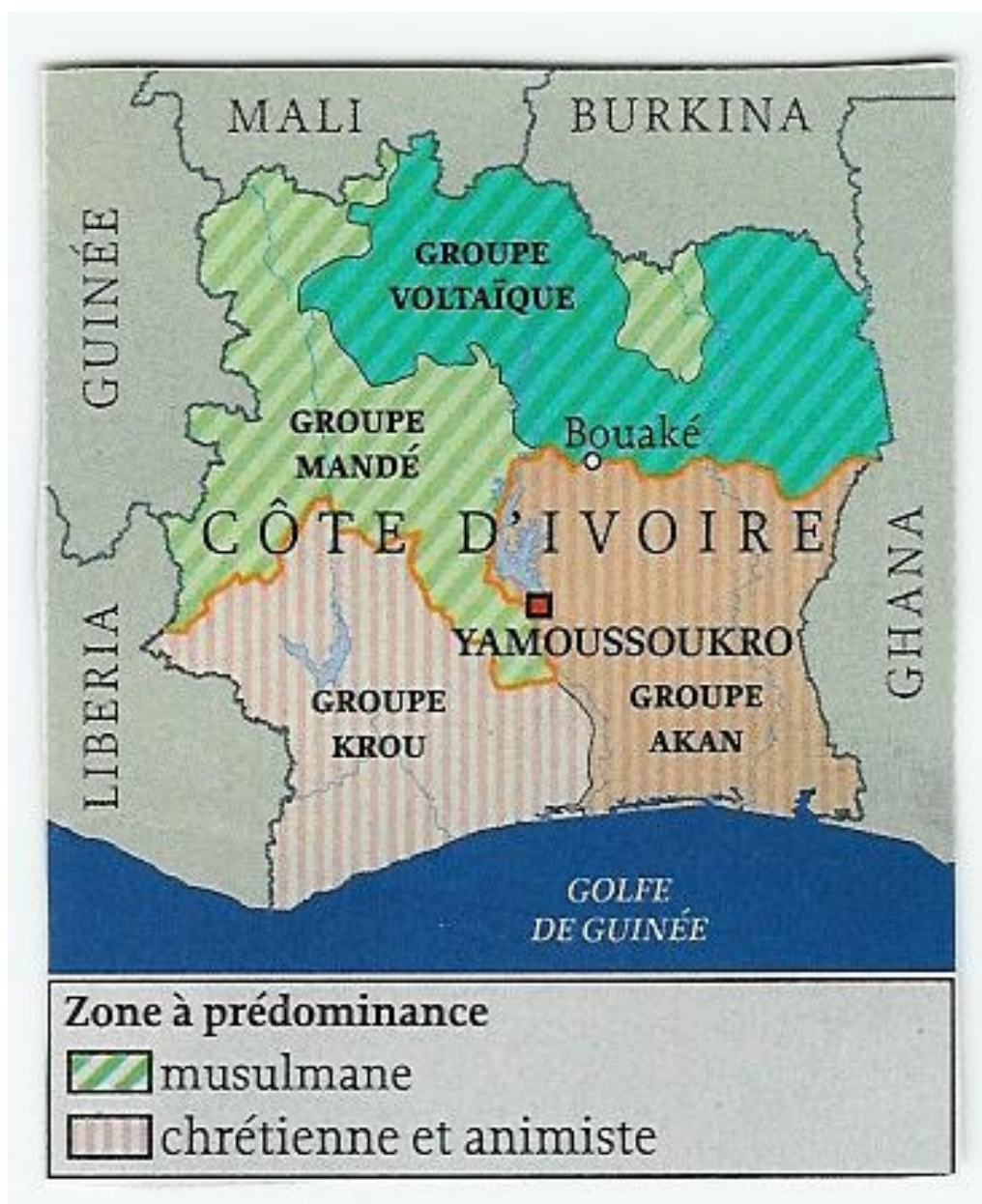
ANNEXE II

CARTE ETHNIQUE 1



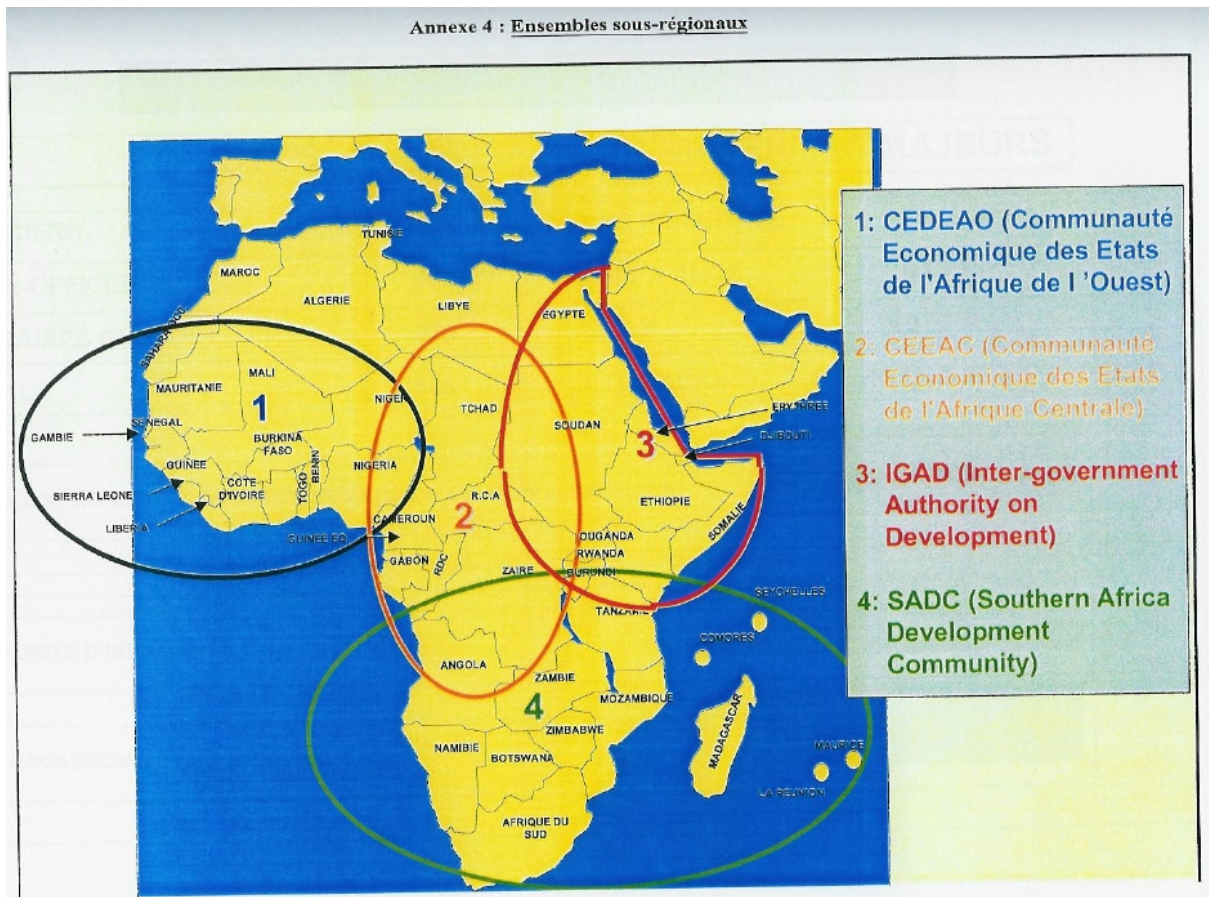


ANNEXE IV  
LES RELIGIONS



## ANNEXE V

### LES ENSEMBLES SOUS-REGIONAUX AFRICAINS



## ANNEXE VI

### LA DEMOCRATISATION EN AFRIQUE

